



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 9 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 Juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la maison des associations en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD Maire et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

Bernadette BEUVRIER	Myriam MARTEL
Jean-Guy BRUYER	Muriel MATIFAS
Stéphane CHAPEROT	Stéphane PAPIN
Rémy COUSYN	M. Alexandre POLLION
Elisabeth DARDARD	Nicolas SOISSON
Corinne GAUTIER	Olivier STRUBBE
Angélique GIL	Christian VERSCHEURE
Céline GRENIER	Jean-Philippe VICHARD
Tommy LEFEBVRE	
Corinne LUCO	

À l'exception de :

Mme Rolande OUDAILLE ayant donné procuration à Céline GRENIER

Mme Alette BALSALOBRE ayant donné procuration à Mme Bernadette BEUVRIER

Nicolas SOISSON ayant donné procuration à Stéphane PAPIN

M. Serge MEYZEAUD absent non excusé.

M. Cédric CHERFILS absent non excusé.

M. Marc DOYER absent excusé.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 20

Date de convocation : 01/06/2023

Date d'affichage : 01/06/2023

A été élue secrétaire de séance : Mme Céline GRENIER

La séance est ouverte à 18h30

La séance est levée à 20h15

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un contrat PEC.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois maximum.

L'organe délibérant après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ARTICLE 1 : décide la création d'un poste en Parcours Emplois Compétences :

Missions dévolues	Durée de travail hebdomadaire	A compter du	Jusqu'au
Entretien des bâtiments et espaces Verts	<=35 h	01/07/2023	30/06/2024

ARTICLE 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif, le contrat de recrutement d'un agent en parcours emplois compétences et à percevoir l'aide de l'Etat.

La secrétaire de séance,
Céline Grenier

16/06/2023



Le Maire,
Jean-Philippe VICHARD



16/06/2023